

Les Romands sont-ils à la traîne?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Romands sont-ils à la traîne?

Le bilan de la «deuxième mi-temps d'Énergie 2000» peut laisser songeur. Si l'on fait abstraction de la «Suisse primitive», la Romandie s'illustre par sa tiédeur pour les réformes énergétiques. Et pourtant, on a tout pour bien faire!

Entre les votations sur les redevances énergétiques, le bilan d'Énergie 2000, l'élaboration du nouveau programme Suisse-Energie, les discussions sur l'ouverture du marché de l'électricité et sur l'application de la loi sur le CO₂, la Confédération et les cantons n'ont pas chômé l'an dernier.

L'OFEN (Office fédéral de l'énergie) considère l'an 2000 comme une importante année de transition qui a permis de créer de bonnes conditions pour la future politique énergétique de notre pays.

Exercices imposés et figures libres

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) et la future ouverture du marché de l'électricité ont été synonymes, pour beaucoup de cantons, d'une refonte de leur législation. La plupart d'entre eux ont, à cette occasion, renoncé à des prescriptions comme le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude (DIFC) dans les bâtiments existants – une renonciation discutable à bien des égards puisque le DIFC s'était avéré être l'une des mesures les plus favorables à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les cantons ont consenti de gros efforts pour améliorer l'exécution des prescriptions énergétiques (création de classeurs d'exécution, de formulaires, rencontres de formation, activité de conseil). Dans l'ensemble, la collaboration avec les communes fonctionne à satisfaction; les communes de petite et moyenne importance – souvent cruellement dénuées de connaissances spécifiques, mais aussi de ressources financières et humaines – profitent avec bonheur du soutien de l'Etat. Les services cantonaux de l'énergie se sont attelés à l'harmonisation des programmes d'encouragement prévus dans le cadre de SuisseEnergie.

Oui, il y a eu du concret

Il serait trop long de répertorier ici les diverses activités entreprises, tant elles sont variées. Citons simplement les plus courantes: réunions d'information, séminaires, expos, journées portes ouvertes (MINERGIE) et apéros énergétiques se multipliant un peu partout, la «conscience énergétique» de nos

concitoyens est manifestement en plein développement. Comme prévu, la Confédération accorde depuis 2001 des contributions globales aux cantons pour soutenir leurs programmes d'encouragement (pour connaître les programmes et les montants fédéraux alloués, voir adresses ci-dessous).

Mesures, demi-mesures et renoncements

La «deuxième mi-temps» d'Énergie 2000 offrait aux cantons toute une palette de domaines d'interventions possibles. En consultant le rapport de l'OFEN, force est de constater que les cantons romands semblent moins motivés que leurs homologues alémaniques. Il reste encore du pain sur la planche. Voici les mesures entreprises par les cantons romands dans divers domaines.

- Application de la recommandation SIA 380/4 dans les bâtiments cantonaux: FR (partiellement); GE, JU, NE.
- Elaboration d'un modèle destiné à soutenir l'assainissement des bâtiments existants: GE et VD (dans le cadre du fonds énergétique); JU, VS: travaux préparatoires.
- Promotion du standard Minergie: GE (enveloppe du bâtiment); JU, NE, FR, VD, VS.
- Promotion des transports publics et non motorisés dans les communes: NE et VD (travaux préparatoires).
- Différenciation de la taxe automobile en fonction de la consommation de carburant: GE (en discussion).
- Prise en compte des coûts externes pour les projets cantonaux: NE (y compris communes); VD (en préparation).
- Evaluation systématique de la politique énergétique cantonale: FR, GE, NE; en préparation: JU, VD.

Qui veut gagner des millions?

La Romandie, on le sait, n'a rien du cancre. Simplement, force est de constater que les cantons n'ont pas toujours eu (ou voulu se donner) les moyens de s'engager dans tous les domaines qu'ils auraient souhaités. A défaut, il appartient dès lors aussi aux communes et aux privés de prendre le taureau par les cornes et de tout mettre en œuvre pour exploiter les potentialités de SuisseEnergie – dans leur plus grand intérêt et dans celui des générations à venir.

Pour en savoir davantage sur tous les programmes et activités: www.suisse-energie.ch

N'hésitez pas à vous informer:

FR Service cantonal de l'énergie 026/305 28 46
Rue Joseph-Piller 13 · 1700 FRIBOURG

GE Office cantonal de l'énergie 022/319 23 40
Rue du Puits-St-Pierre 4 · 1204 GENEVE

JU Service des transports et de l'énergie 032/420 53 93
2, rue des Moulins · 2800 DELEMONT

NE Service cantonal de l'énergie 032/889 67 20
Rue de Tivoli 16 · 2000 NEUCHÂTEL

VD SEVEN Division Energie 021/316 70 29
Rue du Valentin 10 · 1014 LAUSANNE

VS Service de l'énergie 027/606 31 00
Av. du Midi 7 · 1951 SION